

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°30), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°30), Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christian RIOU, Serge SOLER (absent au point n°1, représenté du point n°2 au point n°30), Alain MILON, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024

*Adopté à la majorité
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET souhaite obtenir des précisions concernant la décision n°2024_09_15.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un permis de construire, délivré à l'opérateur FREE, qui répondait aux prérequis imposés par le code de l'urbanisme et validé par l'ABF. Il ajoute qu'un travail est néanmoins actuellement mené par le service urbanisme et la SEM en vue de proposer à l'opérateur une autre implantation. Une réunion est par ailleurs programmée fin novembre avec des riverains, l'ABF et la ville.

Hélène TRINQUET souhaite obtenir des précisions concernant la décision n°2024_09_16.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un contentieux opposant la ville à une résidente du Chemin du Badaffier, dans le cadre de l'installation du réseau d'eaux usées Impasse du Badaffier. Il explique que la CASC est également mise en cause dans cette affaire qui relève désormais de sa compétence, mais que le contentieux ayant débuté

avant le transfert de cette compétence à l'intercommunalité, la ville a dû désigner un conseil suite à une conciliation judiciaire décidée par le tribunal.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

FINANCES

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme, les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement.

ACTE les modifications proposées pour les autorisations pluriannuelles de la ville.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

4. DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget principal de la ville voté le 14 décembre 2023.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget annexe de la cuisine centrale voté le 14 décembre 2023.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

6. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau de mise à disposition du personnel sur le budget annexe de la cuisine centrale applicable à compter de l'exercice 2024.

PRECISE que la délibération du 14 novembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le tableau des mises à disposition du personnel communal sur les budgets annexes de la commune est abrogée.

Adopté à l'unanimité

7. TARIF DE L'ACCUEIL JEUNES POUR LES FESTIVITES DE NOEL : PATINOIRE

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

FIXE le tarif de location de patins à 3 €/location.

SUPPRIME la carte d'abonnement de 10 entrées.

ACTE le dispositif de distribution de tickets de location de patins gratuits par les commerçants sorguais à utiliser à la patinoire.

PRECISE que la délibération du 26 octobre 2023 est abrogée.

DIT que ces tarifs s'ajoutent aux autres tarifs de l'accueil jeune actuellement en vigueur et s'appliquent dès l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

8. RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT (CASC)

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Hélène TRINQUET s'interroge sur l'activité de la commission intercommunale d'accessibilité. Elle estime par ailleurs que de nombreux efforts restent à faire, notamment en matière de traitement des déchets.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2023 transmis par la CASC.

Prend acte

9. COMPTE FINANCIER 2023 DE LA SCIC GRAND DELTA HABITAT

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan financier 2023 de la SCIC Grand Delta Habitat.

Prend acte

10. RAPPORT FINANCIER ET DE GOUVERNANCE 2023 DE LA SEM DE SORGUES

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Hélène TRINQUET souligne la baisse du taux d'occupation et relève une hausse du taux des impayés. M. le Maire explique que la méthode de calcul a été modifiée, et qu'avec cette nouvelle méthode de calcul le taux initial aurait dû être plus important que celui affiché. Il ajoute que la précarisation des ménages contribue également à expliquer cette hausse.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport 2023 de la Société d'Economie Mixte de Sorgues.

Prend acte

11. REGLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT EN M57

Commission finances en date du 08 octobre 2024

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

VALIDE les durées d'amortissement.

CONSERVE les autres modalités d'application de l'amortissement précédemment délibérées à savoir :

- application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les budgets de la ville relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.
- amortissements linéaires sauf en cas de délibération du conseil municipal.
- biens de faible valeur d'un montant unitaire inférieur à 1 500 euros amortis sur une année.

DIT que la délibération du 28 septembre 2022 est abrogée dès que la présente délibération devient exécutoire.

Adopté à l'unanimité

12. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION SORGUES BASKET CLUB

Rapporteur : Jaouad MARBOH

Hélène TRINQUET affirme que de trop nombreuses associations dépendent des subventions de la ville ; elle souhaite que soit mis en place un règlement composé de critères transparents et objectifs, permettant de maîtriser l'attribution des subventions.

M. le Maire précise que concernant cette association, il sera tenu compte du versement de cette subvention complémentaire pour le calcul de la subvention 2025. D'autre part, il indique que l'attribution des subventions est maîtrisée et que n'importe quels critères réduiront la dépendance des associations à l'attribution d'une subvention.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Sorgues Basket Club d'un montant de 20 000 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2024 sur l'imputation 65748.

Adopté à l'unanimité

1 ne prenant pas part au vote (Jacqueline DEVOS)

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHATEAU PAMARD ET DE SON PARC ENTRE L'ASSOCIATION ANACROUSE SORGUES ET LA COMMUNE DE SORGUES

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 9 octobre 2024

Rapporteur : Cindy CLOP

Hélène TRINQUET soulève le manque d'accessibilité PMR du château Pamard. Elle s'interroge sur la possibilité de transférer le centre de loisirs dans d'autres locaux.

M. le Maire précise que l'accessibilité est une préoccupation de la municipalité, comme en attestent les nombreux aménagements réalisés ces dernières années. Il rappelle néanmoins que les moyens dont disposent les collectivités, ainsi que les contraintes auxquelles elles font face, n'offrent pas toujours les marges d'action suffisantes. Il ajoute que le transfert du centre est un sujet à l'étude.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à la majorité

2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

14. DISPOSITIF FINANCIER DU SEJOUR NEIGE PROPOSE PAR L'AMDJ

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé du 9 octobre 2024

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

15. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION « CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE DE LA VILLE DE SORGUES » ET LA VILLE DE SORGUES 2025-2027

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 9 octobre 2024

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Hélène TRINQUET soulève à nouveau le manque d'accessibilité PMR du château Pamard, notamment en raison de l'existence de deux salles polyvalentes sous les toits.

M. le Maire rappelle que les locaux sont inspectés par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ainsi que la commission sécurité.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'association « centre d'animation socio-éducative de la ville de Sorgues » et la ville de Sorgues 2025-2027

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à la majorité

2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

8 ne prenant pas part au vote (Christelle PEPIN, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA)

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

16. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MONSIEUR JEAN PIERRE DEMONT DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 10 septembre 2024

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Hélène TRINQUET indique que le plan du périmètre figurant sur le site de la ville n'est pas la dernière version délibérée.

M. le Maire lui répond que cela a été rectifié.

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à Monsieur Jean Pierre DEMONT une subvention d'un montant de 3 300 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 230 Route d'Entraigues, cadastré section BZ n°2.

DIT que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

17. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MADAME ROSELYNE PERSI DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 octobre 2024

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à Madame Roselyne PERSI une subvention d'un montant de 2 950.20 euros pour les travaux de ravalement de façade située à l'angle formé par la Route d'Entraigues et la Rue de la Coquille, bien cadastré section BZ 75/76.

DIT que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

18. SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT DE GESTION DE L'OUVRAGE TRAVERSANT INCLUS DANS LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE CLASSE C DU QUARTIER DE CHAFFUNES

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 octobre 2024
Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de tripartie de partenariat de gestion de l'ouvrage traversant inclus dans le système d'endiguement de classe C du quartier de Chaffunes et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

19. MODIFICATION N°1 DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE LA REGION SUD (SRADDET) : AVIS DE LA COMMUNE

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 octobre 2024
Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région Sud

D'AUTORISER Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

20. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT A MADAME MOUDNI FATNA

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 octobre 2024
Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir moyennant la somme totale de 19 547 €, l'appartement susvisé

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

DIT que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune

Adopté à l'unanimité

21. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION DE DEUX APPARTEMENTS A MADAME MORCHID ZOUBIDA

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 octobre 2024
Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir moyennant la somme totale de 37 147 €, les appartements susvisés

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

DIT que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune

Adopté à l'unanimité

22. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION DE ONZE APPARTEMENTS AUX CONSORTS MORCHID

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 8 octobre 2024

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET soulève que cette opération a démarré il y a une trentaine d'années, elle souhaite connaître ce qui est prévu pour les mois et années à venir.

M. le Maire rappelle que cette opération a bien avancé ces dernières années, notamment avec la démolition des bâtiments L1, L2 et L3. Il indique que les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la séance permettent à la ville d'acquérir l'intégralité du bâtiment H1. Néanmoins, la présence de locataires à reloger et la proximité de bâtiments toujours occupés (liaison entre les bâtiments H1 et H2, bâtiments accolés aux bâtiments G1 et G2) complexifient la planification de la démolition.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir moyennant la somme totale de 203 500 €, les appartements susvisés

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

DIT que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune

Adopté à l'unanimité

23. CONVENTION D'UTILISATION DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE AERIENS POUR L'INSTALLATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION EN FIBRES OPTIQUES

Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du 8 octobre 2024

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature d'une convention d'utilisation des d'utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'installation d'un réseau de communication en fibres optiques, entre la société ENEDIS, la commune de Sorgues, et la société IELO-LIAZO SERVICES.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

SECURITE ET CIRCULATION

24. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable sur le nombre ainsi que sur les dates proposés par le Maire au titre des dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2025, à savoir les dimanches :

- 12 janvier,
- 29 juin,
- 13 juillet,
- 3 et 31 août,
- 16, 23 et 30 novembre,
- 7, 14, 21 et 28 décembre.

Adopté à l'unanimité

25. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE SECURITE PUBLIQUE AFFECTE AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Hélène TRINQUET demande quelles sont les missions pour lesquelles la police municipale pourra recourir à ce chien.

Dominique DESFOUR lui répond qu'il s'agit de la lutte contre la délinquance et des missions de soutien et d'assistance opérationnelle.

Hélène TRINQUET indique que dans ce cas, le chien doit être requis par l'autorité judiciaire.

Dominique DESFOUR confirme que systématiquement l'Officier de Police Judiciaire de la gendarmerie se déplace et établit une procédure.

M. le Maire ajoute que ce chien et son dresseur font un travail remarquable, régulièrement salué par la gendarmerie.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un chien de sécurité publique affecté à la Police Municipale,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents relatifs à la mise à disposition d'un chien de sécurité publique affecté au service de la police municipale entre la commune et le BCP/HOARAU, conducteur canin.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

26. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

27. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT (CASC)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'avenant n°1 de mise à disposition d'un agent de catégorie C à 36 % auprès de la CASC.

Prend acte

28. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT (CASC)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la prolongation de mise à disposition d'un agent de la Ville de Sorgues auprès de la CASC.

Prend acte

29. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE CAP SORGUES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la prolongation de mise à disposition d'un agent de la Ville de Sorgues auprès de CAP Sorgues.

Prend acte

30. MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération fixant le RIFSEEP de la ville de Sorgues.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

1. David BELLUCCI évoque la cession, par le SITTEU à la CASC, du réseau d'eaux usées et du poste de relevage située impasse de la Vénus romaine. Il souhaite savoir si ce réseau est à l'origine des nuisances olfactives dans le secteur de Bécassières ; si ce réseau dessert exclusivement l'impasse et si cette impasse est publique ou privée.

M. le Maire explique que ce réseau est enfoui et qu'il n'est donc pas à l'origine des odeurs, outre les potentielles odeurs émanant des regards, comme pour tout réseau d'assainissement. Il confirme que ce poste de relevage ne concerne que l'impasse de la Vénus Romaine et indique qu'il s'agit d'une impasse privée.

2. David BELLUCCI s'interroge sur l'impossibilité technique de déplacer la piste cyclable dans le cadre de l'aménagement de l'avenue d'Avignon.

M. le Maire rappelle à David BELLUCCI qu'il lui a fourni des réponses détaillées dans un courrier qui lui a été adressé.

M. le Maire précise que ce projet a été confié à un Bureau d'Études spécialisé, qui travaille de concert avec les techniciens de la CASC.

Il réexplique que l'implantation de la voie cyclable est justifiée par plusieurs impératifs, notamment de sécurité, qui ont mené à la séparation des flux de circulation (véhicules, piétons, cyclistes) et au choix d'une piste bidirectionnelle (prescrit par le « plan vélo » de la CASC) qui permettra d'améliorer l'accès aux équipements publics.

Sur la question de la sécurisation des sorties des immeubles, M. le Maire précise que cela a fait l'objet d'une réflexion approfondie entre le Bureau d'Études, les techniciens et les élus ; et que cette question a été évoquée avec les riverains lors de la réunion publique du 16 mai dernier, à laquelle ont assisté plus de 250 personnes. Des aménagements spécifiques vont ainsi être réalisés, à la fois pour protéger les sorties piétonnes et automobiles, et pour limiter la vitesse des cyclistes et des trottinettes.

M. le Maire rappelle enfin l'importance de ce projet pour la ville : transformation de l'entrée de ville, développement des mobilités douces sur l'axe reliant la Via Rhôna à la gare, végétalisation de l'avenue d'Avignon avec plus de 70 arbres plantés.

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 25/11/2024

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA

Maxence Raimont-Pla